



Procès-verbal

Date : 28 août 2018
Destinataires : Membres de la Cocosol et autres participants à la séance mentionnés ci-dessous

Procès-verbal de la 8^e séance de la commission consultative (Cocosol) du 28 août 2018

Présidence :	Luzius Mader	Président Ancien délégué du DFJP aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance / ancien sous-directeur de l'OFJ
Membres :	Elsbeth Aeschlimann	Ancienne représentante du point de contact du canton de Zurich
	Urs Allemann	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate, personne concernée
	Barbara Studer Immenhauser	Archiviste cantonale du canton de Berne et présidente de la Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA)
	Lisa Yolanda Hilafu	Ancienne présidente de Zwangsadoption-Schweiz, personne concernée
	Maria Luisa Zürcher	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Christian Raetz	Chef du Bureau de médiation du canton de Vaud
	Guido Fluri	Entrepreneur et auteur de l'initiative sur la réparation, personne concernée
	Laetitia Bernard	Collaboratrice du centre de consultation LAVI du canton de Fribourg, ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
Ex officio :	Susanne Kuster	Office fédéral de la justice / sous-directrice et cheffe du domaine de direction Droit public
	Reto Brand	Office fédéral de la justice / chef de l'unité MCFA
Procès-verbal :	Anja Kistler	Office fédéral de la justice

1 Début de la séance : 10 heures

2 1. Accueil et informations générales

3

4 **Le président** souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Les documents de la
5 séance ont été envoyés dix jours auparavant afin que tous les membres aient le
6 temps de les étudier et de poser des questions s'ils en ont.

7

8 Le président souhaite, en outre, la bienvenue à la nouvelle cheffe du domaine de
9 direction Droit public, lequel chapeaute l'unité MCFA au sein de l'OFJ. Madame
10 Susanne Kuster se présente brièvement et indique que c'est un honneur pour elle de
11 pouvoir marcher sur les traces de l'ancien délégué aux victimes de MCFA. Cela fait
12 plus de 10 ans qu'elle travaille pour l'OFJ où elle a déjà assumé différentes fonctions,
13 comme, dernièrement, celle de cheffe du domaine de direction Entraide judiciaire
14 internationale. Lors de sa formation universitaire, Madame Kuster s'est spécialisée en
15 droit public et, notamment, en droit constitutionnel. Elle remercie tous les membres
16 de la Cocosol pour le travail qu'ils ont accompli au sein de cette commission jusqu'à
17 présent et rappelle combien cette fonction de trait d'union est importante, notamment
18 pour les personnes concernées.

19

20 Madame Kuster informe les membres de la Cocosol de la récente embauche de deux
21 personnes au sein de l'unité MCFA pour traiter les dossiers : une secrétaire
22 supplémentaire et, au 1^{er} novembre 2018, une nouvelle juriste. À l'origine et selon la
23 planification prévue, cela aurait permis de terminer le traitement de toutes les
24 demandes d'ici à mai/juin 2020 plutôt que d'ici à fin mars 2021 (date limite prévue par
25 la loi). Cependant, de nombreux concernés ainsi que quelques membres de la
26 Cocosol ont insisté depuis pour que les demandes soient traitées plus rapidement.
27 De ce fait, plusieurs discussions ont eu lieu ; la cheffe du DFJP et conseillère
28 fédérale, Simonetta Sommaruga, a convenu avec l'OFJ que les effectifs seraient
29 augmentés de telle sorte que l'ensemble des demandes puisse être traité d'ici à fin
30 2019. Les premiers travaux préparatoires au niveau organisationnel, financier et du
31 personnel ont déjà été entrepris.

32

33 Le président précise que le procès-verbal de la dernière séance du 23 mai 2018 a été
34 en amont approuvé par voie de circulaire et qu'il ne fera donc pas l'objet d'une
35 discussion ce jour. En vue de cette séance, les membres de la Cocosol ont
36 notamment reçu 4 dossiers complets que l'unité envisage de rejeter (3 cas limites).
37 Le président explique que si la Cocosol rejette une demande, cela signifie qu'elle
38 recommande à l'unité d'en faire de même. La décision définitive est prise au niveau
39 de l'unité.

40

41 Le président fait également savoir que, à compter du 4 septembre 2018, l'unité MCFA
42 occupera de nouveaux locaux ne se situant pas dans le bâtiment principal de l'OFJ
43 mais dans un autre à proximité. L'adresse postale reste inchangée ; les séances de la
44 Cocosol continueront d'être tenues au Bundesrain 20.

45

46 Il informe les membres de la Cocosol que Madame Hilafu effectue en ce moment une
47 formation pour devenir « peer ». Il est possible que, pendant sa formation, elle ne
48 puisse pas participer à toutes les séances de la Cocosol pour cause de conflit de
49 calendriers. Les autres membres de l'assemblée ont exprimé tout leur soutien à
50 Madame Hilafu dans son projet. Ils souhaitent que cette dernière continue de faire
51 partie de la commission et de recevoir tous les documents, y compris les dossiers et
52 les procès-verbaux, pour pouvoir les étudier ou prendre position et qu'elle soit en
53 mesure de consulter les dossiers individuels à l'OFJ.

54

55 Le président rapporte en outre que, le 30 juin 2018, une grande fête a eu lieu à
56 Mümliswil. C'est la fondation Guido Fluri qui s'est chargée de l'organisation de
57 l'événement. Il a rassemblé près de 800 personnes qui ont eu l'occasion d'échanger

1 leurs points de vue et de sensibiliser le public. Le président s'est rendu compte à quel
2 point le dépôt d'une demande a été difficile pour de nombreuses victimes. Beaucoup
3 de participants ont avoué avoir espéré, de la part de l'OFJ, une réponse immédiate à
4 leur demande afin qu'ils puissent rapidement clore ce chapitre de leur histoire.
5 Monsieur Fluri s'exprime ensuite lui aussi brièvement sur l'événement.
6

7 Le président informe qu'une expo-photo ayant pour thème l'adoption (*Adoption*
8 *damals und heute*) se tient actuellement dans la Tour des Prisons de Berne et qu'il en
9 recommande la visite. D'intéressants débats publics ont déjà été tenus. Il indique
10 avoir participé à l'un d'entre eux et avoir pu s'exprimer sur le sujet. L'OFJ a soutenu
11 l'exposition en apportant une petite contribution financière.
12

13 Le 27 août 2018, la télévision suisse a filmé quelques images à l'OFJ. Le reportage
14 entier sera diffusé dans son intégralité au cours du journal télévisé du
15 12 septembre 2018. Il se concentre avant tout sur la thématique du traitement des
16 demandes. Deux personnes ayant déposé une demande donneront leur avis sur la
17 question et le président répondra aux questions du présentateur dans le cadre d'un
18 bref entretien.
19

20 21 2. Marche à suivre lors du traitement des demandes / possibilités d'accélération 22

23 Une discussion approfondie s'ensuit sur différents aspects du traitement actuel des
24 demandes. Il est incontestable qu'un traitement rapide et efficace des demandes est
25 souhaitable, que cela ne doit cependant pas se faire au détriment de la qualité du
26 travail et sans une prise en compte suffisante de la situation des victimes.
27 L'expérience a montré que le suivi des victimes, individuel tout du moins, prend
28 beaucoup plus de temps que prévu. Souvent, l'appel téléphonique que l'unité passe à
29 chacune des victimes conformément à la procédure ne suffit pas. Il n'est pas rare
30 qu'un suivi supplémentaire soit nécessaire ou qu'il faille renvoyer les personnes
31 concernées vers d'autres institutions ou d'autres autorités susceptibles de les aider.
32 Nombreuses sont les victimes qui éprouvent le besoin de constamment raconter leur
33 histoire. C'est une des principales raisons pour lesquelles le traitement nécessite du
34 temps. Beaucoup de victimes, parmi lesquelles notamment des personnes âgées,
35 sont effrayées à l'idée d'être approchées par les autorités et parfois aussi par l'OFJ.
36 Elles manifestent beaucoup d'hostilité à l'égard des autorités ou rejettent
37 systématiquement tout ce qui en émane.
38

39 À cela s'ajoute le fait que les personnes concernées ont d'autant plus l'impression
40 d'être traitées injustement que le délai pour obtenir une décision concernant leur
41 demande s'allonge. Elles souhaitent clore ce chapitre de leur histoire aussi vite que
42 possible et ne peuvent pas le faire tant qu'aucun courrier, aucune décision ou aucun
43 paiement ne leur est parvenu. Pour ne rien simplifier, il arrive parfois qu'il leur faille
44 accepter que la recherche de dossiers (auprès des communes, des archives
45 fédérales) implique un long temps d'attente ou accuse du retard quand, par exemple,
46 les coordonnées bancaires indiquées sont erronées ou que les photocopies des
47 cartes d'identité font défaut. Contrairement à ce que certains ont pu exiger, il est
48 exclu de limiter le traitement d'une demande aux seules 5 minutes nécessaires pour
49 effectuer un ordre de paiement en faveur de la victime. Il faut continuer de procéder à
50 un examen sérieux ; cela est essentiel pour la crédibilité de l'ensemble du travail
51 visant à faire la lumière sur les mesures de coercition à des fins d'assistance. Si l'OFJ
52 venait à verser la contribution de solidarité à des personnes qui n'y ont pas droit
53 parce que leur qualité de victime n'a pas été établie ou qu'il s'agit de profiteurs, cela
54 aurait un effet catastrophique sur les objectifs de ce travail, tant pour les victimes que
55 pour les autorités. C'est pourquoi il est important d'examiner sérieusement les
56 demandes avec toute la diligence requise tout en respectant les prescriptions légales,
57 par exemple l'ordre de priorité attribué aux demandes. Dans le même temps, il

1 convient de faire preuve de toute la sensibilité nécessaire, notamment pour prendre
2 en compte l'état de santé d'une personne concernée ou sa situation familiale.

3
4 C'est la raison pour laquelle, la commission est tout particulièrement favorable à ce
5 que :

- 6
7 - l'on rappelle aux cantons et aux communes leurs obligations d'assistance
8 s'agissant de la procédure de recherche de dossier et que ces derniers soient
9 invités à rassembler et à renvoyer, aussi vite que possible, toutes les pièces des
10 dossiers qui sont encore en suspens. L'OFJ rédigera un courrier informatif allant
11 dans ce sens dans lequel il informera les cantons et les communes de
12 l'accélération de la procédure de traitement des demandes à la Confédération et il
13 leur demandera d'intensifier leur procédure de recherche de dossiers (en lien
14 avec les procédures de demande) pour qu'elle soit close d'ici à fin 2019 ;
15 - les points de contact soient de nouveau informés des missions qui sont les leurs,
16 notamment de la fonction de conseil auprès des victimes et des personnes
17 concernées qu'ils assumeront à l'avenir. L'OFJ, plus particulièrement l'unité
18 MCFA, ne peut plus exercer cette fonction, qui était, par le passé, celle du
19 délégué du DJFP, puisque toutes les ressources doivent être affectées au
20 traitement rapide des demandes. Le transfert de la fonction de médiation aux
21 points de contact décharge à la fois l'unité MCFA et, dans une certaine mesure, la
22 fondation Guido Fluri. Le 10 septembre 2018 se tiendra une rencontre organisée
23 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
24 (CDAS) à laquelle l'OFJ est traditionnellement convié. À cette occasion, il sera de
25 nouveau clairement mentionné que les points de contact auront désormais la
26 charge de la fonction de médiation. Étant donné que le procès-verbal de cette
27 rencontre des points de contact sera envoyé à tous les points de contact
28 cantonaux, y compris à ceux qui ne peuvent pas y envoyer de représentants, tous
29 les destinataires concernés par cette information la recevront. Il sera
30 éventuellement nécessaire d'impliquer les cantons et, plus particulièrement leurs
31 gouvernements par le biais de la CDAS afin qu'ils continuent de mettre les
32 ressources nécessaires à disposition des points de contact ;
33 - d'ici la fin de l'année, l'OFJ communique plus en détail sur l'avancement du
34 traitement des demandes et l'accélération prévue des travaux. Dans le même
35 temps, les informations essentielles seront également publiées sur la page
36 Internet des MCFA de l'OFJ ;
37 - le travail soit organisé de sorte que, d'ici à la fin décembre 2019, toutes les
38 demandes soient traitées et les dernières décisions envoyées.

39
40
41 3. Proposition de planification des séances de la commission en 2019 :

42
43 mardi 5 mars 2019
44 mardi 25 juin 2019
45 mardi 17 septembre 2019
46 mardi 26 novembre 2019

47
48 Les membres de la commission approuvent cette planification.

49
50
51 4. Nombre de demandes examinées par l'OFJ en vue de cette séance (sur un total de
52 683) :

- 53
54 4.a) 460 demandes examinées sur la liste de juin (par voie de circulaire)
55 223 demandes examinées sur la liste de juillet (par voie de circulaire)
56
57 4.b) Au total, 676 demandes ont été acceptées.
58

1 Les 7 demandes restantes sont traitées au point 4c.

2
3 Le chef de l'unité MCFA communique brièvement aux participants de la séance les
4 dernières informations :

- 5 - 2 360 demandées traitées et qui, pour la plupart, ont déjà bénéficié d'un
6 versement ;
7 - 101 personnes décédées (depuis novembre 2016) ;
8 - les dossiers avec le degré de priorité « K » (maladie grave) sont traités
9 immédiatement dans la mesure où l'unité obtient, par quelque moyen que ce soit,
10 une information allant dans ce sens, et la décision ou la lettre est envoyée par
11 voie postale (souvent en envoi urgent) le même jour à la personne concernée.
12 L'unité MCFA traite de manière quasi-quotidienne une à deux demandes de ce
13 type. Condition : un certificat médical confirmant l'état de santé de la personne
14 doit avoir été joint au dossier ;
15 - toutes les demandes avec le degré de priorité « S » sont maintenant closes (la
16 qualité de victime des personnes concernées a déjà été éclaircie au cours de la
17 procédure d'octroi de l'aide immédiate) ;
18 - pour ce qui est des demandes avec le degré de priorité « A » (c'est-à-dire les
19 demandes déposées par des personnes de plus de 75 ans), les demandes issues
20 de la deuxième sous-catégorie (les personnes de 82 à 86 ans) sont, pour la
21 plupart, déjà closes. Dès octobre, ce sont les demandes issues de la troisième et
22 plus importante sous-catégorie, celle des personnes entre 75 et 81 ans, qui
23 seront examinées. D'ici à mars 2019 au plus tard, cette catégorie et, par la même
24 occasion, les dernières demandes considérées comme prioritaires (soit
25 environ 4 000) auront été traitées. L'unité MCFA est ainsi sur la bonne voie.

26
27
28 4.c) Dans l'ensemble, l'unité MCFA prévoit de rejeter 4 dossiers alors que 3 autres
29 sont considérés comme des cas limites. Ces cas sont soumis aux membres
30 de la commission pour qu'ils donnent leur avis et en discutent.

31
32 À l'issue de l'échange, la commission propose à l'unité :

- 33
34 • de refuser 2 demandes car le demandeur ne s'est pas vu octroyer la qualité
35 de victime ;
36 • d'accepter 3 demandes ;
37 • de ne pas entrer en matière dans 1 cas étant donné que le dossier ne contient
38 quasiment pas d'informations pouvant être prises en compte et, cela, malgré
39 des rappels répétés ;
40 • de mettre une demande temporairement en attente dans le but d'obtenir des
41 clarifications supplémentaires.

42 43 44 5. Situation des projets d'entraide

45
46 Le président rend compte de la situation actuelle concernant les projets d'entraide.
47 On compte à ce jour neuf projets se trouvant dans des phases variées ; certains sont
48 déjà mis en œuvre ou en cours de mise en œuvre, d'autres à l'inverse n'en sont
49 qu'au stade de la planification.

50 51 52 6. Divers

53
54 L'étude scientifique : la Commission indépendante d'experts est d'ores et déjà en
55 train de clore ses travaux et le rapport final est en cours d'élaboration. Après
56 quelques ajustements d'ordre rédactionnel, il sera finalisé puis probablement publié
57 au cours de l'année prochaine. Le PRN 76 a lancé une deuxième mise au concours ;

1 22 projets de recherche ont été approuvés, lesquels ont démarré la phase de
2 recherche. Leur échéance est à plus long terme : la recherche durera 5 ans.

3
4 Par ailleurs, une conférence organisée par les archives, par le centre de consultation
5 LAVI et par la Société d'histoire du canton de Fribourg aura lieu les 28 et
6 29 septembre 2018. Elle est principalement destinée à poursuivre la réflexion sur le
7 travail de mémoire présent et à venir. Une invitation par courriel suivra
8 prochainement.

9
10 La prochaine séance de la commission se tiendra le 20 novembre 2018 de 10 h à
11 16 h, dans la salle de réunion n° 60. Une invitation comportant tous les documents
12 nécessaires suivra.

13
14 Le président remercie tous les membres de la commission pour leur participation et la
15 collaboration constructive lors de la séance.

16
17 Fin de la séance : 15 heures.

18
19